

LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N°135 - HIVER 2023



SOMMAIRE

3	EDITO
4	COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
17	ÉTAT CIVIL
18	VOIRIE ET PATRIMOINE
20	ENVIRONNEMENT
22	TOURISME
23	UN PONT SUR LA CREUSE
26	BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR
27	PAGE DES ENFANTS DES ÉCOLES
29	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS
35	INFORMATIONS PRATIQUES
36	LES RENDEZ-VOUS

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800 La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77 - Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Site web : www.lacedledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous.

N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 mars 2023.

Directeur de la publication

Jacques-André Boquet

Responsable du comité de rédaction

Jérôme Ducher

Membres

Jacques-André Boquet, Françoise Demonja, Jérôme Ducher, Isabelle Évrard, Dominique Guinot

EDITO

On ne va pas se mentir, il est difficile d'aborder 2023 comme une année normale. Guerre en Ukraine, hausse des températures, raréfaction des pluies, vagues de Covid, coût de l'énergie. Les difficultés semblent s'y concentrer et notre commune va devoir s'adapter. La première de ces difficultés concerne le coût de l'énergie, et particulièrement de l'électricité, qui se trouve multiplié par trois depuis le premier janvier. Nous avons réduit la durée de l'éclairage nocturne du bourg, baissés les chauffages de nos locaux, incités les personnels et les élus à être économes mais cela ne réglera pas l'imposante facture qui nous attend et qui pèsera sur nos résultats et notre capacité d'investissement.

Mais si l'horizon semble bien gris au-dessus de la Celle Dunoise en ce début janvier, il y a heureusement quelques coins de ciel bleu. Ainsi au cours de l'été 2023 avec certaines associations et la participation des habitants, notre commune fêtera les 600 ans du pont sur la Creuse. Un mois de manifestations mettront à l'honneur notre vieux pont. En cette époque troublée où l'on est plus prompt à construire des murs et des clôtures, fêter notre pont, symbole de lien, de fraternité et d'unité, sera un moment fort de la vie communale.

Ou encore le fait, dans le cadre de l'appel à projets relatif au déploiement des Micro-folies en Nouvelle Aquitaine, que le projet porté par le Pays dunois à la Celle Dunoise ait reçu un avis favorable de la part du comité de sélection. Il reste à définir les conditions d'implantation et d'exploitation de cette Micro-folie qui sera un plus pour la vallée de la Creuse, la « vallée des peintres » et notre territoire. Nous y travaillons bien sûr avec les services de la communauté de communes du Pays Dunois et les services de l'état.

Et comme vous le découvrez, avec cette nouvelle année, nous vous proposons cette maquette de notre bulletin municipal. Plus moderne et plus aérée, nous espérons que cette passerelle rénovée vous plaira autant qu'elle nous a séduite.

Enfin, après deux ans d'absence, nous pouvons envisager de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 28 janvier à 15h00 à la salle des loisirs. Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année 2022 et d'évoquer les perspectives 2023. Cette réunion qui se veut conviviale se terminera par le verre de l'amitié.

Et malgré ce ciel encombré à l'aube de 2023, je vous souhaite mes chers concitoyens une bonne et heureuse année, qu'elle vous garde en bonne santé et réponde au moins en partie à vos aspirations.

L'an 2023, tout comme l'an 2022, sera surtout ce que nous en ferons...

Jacques-André Boquet

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Sylvain Mauchausat, Isabelle Evrard, David Lamoureux, Xavier Devaux, Arnela Salkanovic Tessier, Aurélia Fluteau, Rémi Durin, Françoise Demonja, Géraldine Wetzstein.

*Membres excusés : Madame Isabelle Martini a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Ducher.
Secrétariat de séance : Madame Françoise Demonja.*

ORDRE DU JOUR

1- Achat d'un logiciel de gestion du cimetière communal - Demande de financement

Monsieur Didier Lamoureux, deuxième adjoint, présente au conseil les différents logiciels de gestion du cimetière communal.

La société MULTIMEDIA présente un devis de 5880,00€ TTC (hors option). La société GESCIME présente un devis de 4150,80 € TTC + contrat de service de 458,40 € par an à partir de la deuxième année (hors option). La société CERIG présente un devis de 2148.00€ TTC (hors option) + une maintenance à 15% du prix du logiciel à partir de la deuxième année. Le secrétariat de mairie a assisté à la présentation des logiciels CERIG et GESCIME.

Monsieur Lamoureux présente les principales caractéristiques des différentes offres, il précise que quel que soit le logiciel choisi, il y a un important travail de saisie à faire. Il propose de retenir l'offre de la société CERIG qui présente le meilleur rapport qualité/prix et présente le plan de financement suivant :

- Coût total (HT) : 1 790,00 € HT soit 2 148,00 € TTC
- DETR (Rubrique 6 - 50 % du HT) : 895,00 €
- Part communale (fonds propres) : 895,00 € HT soit 1 253,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société CERIG, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2023; demande à bénéficier de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), mandate Monsieur le Maire, pour effectuer les démarches nécessaires aux effets ci-dessus.

2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 janvier 2023

Vu : l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, vu l'avis favorable du responsable du service de gestion comptable de La Souterraine dont relève la commune de la Celle Dunoise en date du 6 septembre 2022.

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de la Celle Dunoise son budget principal et son budget annexe (assainissement).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le passage de la commune de la Celle Dunoise à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de La Celle Dunoise, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Autorisation de vente Parcelle cadastrée AB 390 (bâtiment et terrain) sis 20 Rue de la Marche

Monsieur Ducher, premier adjoint rappelle à l'assemblée que dans sa délibération n°2022-04-05 le conseil municipal a autorisé la vente du bâtiment situé 20 rue de la Marche, cadastré AB 390 au prix de 40 000 €. Monsieur Ducher sur proposition de l'agence immobilière chargée de la vente propose de baisser le prix afin de faciliter celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer la vente de la parcelle cadastrée AB 390 (bâtiment et jardin), au prix de 30 000 €, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4- Bien de section Le Coureau

*Vu les articles L2411-1 et L2411-16 du Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu la demande présentée par un administré, propriétaire d'un immeuble sis au n° 12, le Coureau, reçue le 29 juillet 2021 pour l'acquisition d'un bien de section cadastré D 1264, sise au village du Coureau ;*

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 2021-08-02 permettait de lancer la procédure auprès des sectionnaires du Coureau pour la vente d'une parcelle cadastrée D 1264 d'une surface de 110 M2. Que le résultat de cette consultation laissait apparaître que sur les 10 électeurs inscrits, 1 seul électeur s'est exprimé en faveur du projet, soit un nombre de voix inférieur à la majorité requise de 6 voix. Le conseil municipal en septembre 2021 avait acté cette volonté des sectionnaires sans prendre de délibération. A la demande de la préfecture, une délibération doit être prise pour acter la volonté du conseil municipal.

Un conseiller municipal présent et concerné par cette demande précise que ni lui ni, le pouvoir qu'il détient ne prennent part au vote de cette délibération.

En conséquence le conseil municipal, décide à 13 voix pour et deux abstentions, de clore la procédure engagée pour la parcelle D 1264 au Coureau.

5- Travaux de restructuration et rénovation énergétique du corps de bâtiment Mairie écoles cantine avec passage aux ENR. Demande d'aides et plan de financement

Monsieur Lamoureux, 2ème Adjoint, responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et patrimoine présente le projet de restauration et rénovation énergétique du bâtiment communal sis 1, rue des Peintres contenant la mairie, l'école, la cantine et deux logements. Un avant-projet définitif est présenté. Il propose le plan de financement suivant :

• Coût total des travaux (HT)	: 1 256 142,48 € soit 1 507 370,97 € TTC
• DETR(Rubrique 16- 50 % du HT)	: 628 071,24 €
• DSIL (22,4 % du HT)	: 281 554,75€
• Fonds Booster	: 35 500,00 €
• Fonds de concours CCPD	: 24 788,00 €
• Prime SDEC	: 35 000,00 €
• Total aides et subventions	: 1 004 913,99 €
• Part communale (20%)	: 251 228,49 € (HT) soit 502 456,98 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2023 ; demande à bénéficier de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du fonds Booster, Fond de concours CCPD , de la prime SDEC, pour les travaux, autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Informations diverses

Présentation micro-folie :

Monsieur Boquet, Maire, donne au conseil municipal connaissance de la note de Mme la Préfète de la Creuse du 04 août 2022 relative à la 3ème vague de l'appel à projets Micro-Folie. Il présente au conseil le concept « Micro-folie » musée numérique et virtuel, et dit que la communauté de communes du Pays dunois est intéressé dans le cadre de la

« Vallée des peintres » par l'implantation d'un tel établissement sur son territoire et particulièrement à la Celle Dunoise et a valablement délibéré sur l'intérêt communautaire du projet lors de sa séance du 26 septembre 2022. Il fait lecture du courrier d'intention du président de la comcom adressé au président de l'établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette et du courrier d'accompagnement qu'il a rédigé précisant que la commune pourrait mettre à disposition de la CCPD le bâtiment qu'elle possède au 16 rue des Pradelles pour l'installation d'un tel équipement. Il précise que la réponse à la candidature de la CCPD sera connue le 18 octobre et qu'il conviendra en cas de réponse positive de délibérer sur les modalités de mise à disposition du bâtiment communal à la CCPD. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'installation d'une Micro-folie à la Celle Dunoise.

Bilan énergétique SDEC Eclairage nocturne et économies d'énergies :

Monsieur Lamoureux deuxième adjoint présente le bilan énergétique commu-

nal établi par le SDEC. Il dit que l'inflation galopante des prix de l'énergie va impacter fortement le budget communal et que le premier poste de dépense en électricité est le chauffage des bâtiments communaux. Il précise que pour l'électricité, l'impact budgétaire n'est pas encore totalement connu et sera entre 2,5 et 4 fois supérieur à 2022. A ce jour et à la lecture du prix du marché organisé (base : entre 500 et 600 euros HT/MWh), nous serions sur un volume financier 3 fois supérieur à celui de 2022. Monsieur Boquet précise que si la commune peut bénéficier du bouclier tarifaire, demande de l'association des maires de Creuse, l'augmentation serait limitée à 15%.

Pour faire des économies Monsieur Lamoureux propose que lors des interventions prévues sur l'éclairage public fin novembre, l'extinction des lampes soit ramenée de 22h00 à 6h30 en semaine et les Vendredis et Samedis de 24h00 à 6h30. Le conseil municipal après discussion approuve à l'unanimité cette proposition.

Bulletin communal « La Passerelle » :

Monsieur Jérôme Ducher, adjoint chargé de la communication, présente et propose au conseil municipal une maquette rajeunie et modernisée du bulletin communal « La Passerelle ». Cette maquette a été approuvée par la commission communication. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette nouvelle maquette qui sera inaugurée dans le bulletin d'hiver 2023.

Patrimoine communal :

Monsieur Xavier Devaux souhaite des précisions concernant les travaux restant à faire dans l'église et qui pourraient être financés en partie par un don au patrimoine communal qui attend l'exécution de ces travaux. Entre autres, une cloche est à réparer, un vitrail est à restaurer, des peintures à sauvegarder. Il envisage de s'occuper de ce dossier et de faire au conseil des propositions d'actions dans les mois à venir. Monsieur Ducher suggère de demander un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France afin de définir les priorités.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil est déclaré clos à 21h55

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Sylvain Mauchaussat, Isabelle Evrard, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Arnela Salkanovic Tessier, Aurélia Fluteau, Rémi Durin, Françoise Demonja, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés : Monsieur David Lamoureux a donné procuration à Monsieur Rémi Durin.

Secrétariat de séance : Monsieur Nicolas Deuquet.

ORDRE DU JOUR :

1- Déclassement d'une voie communale – enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 juin 2022 il avait demandé un accord de principe au conseil municipal pour la cession à Monsieur Eric Rolinat d'une voie communale dans le village de Longsagne. Il précise que le conseil s'était montré favorable à l'unanimité moins une abstention à cette cession.

Il dit qu'une enquête publique doit avoir lieu et qu'il faut procéder en amont de cette enquête, à une publicité dans la presse. Il faut également nommer un commissaire enquêteur par arrêté de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
 De donner un avis favorable au lancement de l'enquête publique pour cette demande d'acquisition dans le village de Longsagne ;
 Que l'acheteur payera tous les frais inhérents à cette aliénation (frais d'enquête publique, frais de publicité, frais de géomètre et frais de notaire) ;
 De fixer le prix à 1 € le m², la surface estimée étant de 460m² ;
 Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2- Fixation des tarifs et des périodes pour les hébergements et structures touristiques (gîtes, chalets, campings) pour l'année 2023

Monsieur Guinot, Adjoint au Maire, dit que la commission Tourisme, Associations, Loisirs, Culture propose, compte tenu de l'inflation constatée, d'augmenter de 10% les tarifs des structures touristiques pour la saison 2023, que ce soit à la semaine, au week-end ou à la nuitée.

Les périodes tarifaires de locations des Chalets du Camping de la Baignade et des Gîtes de la Rivière sont définies pour 2023 de la façon suivante :

- **Haute saison** : du 8 juillet au 3 septembre 2023.
- **Moyenne saison** : du 8 avril au 7 juillet 2023, du 4 septembre au 5 novembre 2023.
- **Basse saison** : du 1er janvier au 7 avril, du 6 novembre au 31 décembre 2023.

Les périodes d'ouverture des campings sont définies de la façon suivante :

- La Baignade du 1 mai au 31 octobre 2023.
- Les Sillons du 1 juin au 30 septembre 2023.

Tarifs des campings (la Baignade et les Sillons) 2023 :

Redevance par campeur (tente / caravane / camping-car)	Baignade	Sillons
1 adulte	7,15€	5,60€
2 adultes	10,35€	8,15€
3 adultes	13,55€	10,70€
4 adultes	16,70€	13,20€
1 adulte et 1 enfant (jusqu'à 7 ans)	8,80€	6,90€
1 adulte et 2 enfants (jusqu'à 7 ans)	10,45€	8,15€
2 adultes et 2 enfants (jusqu'à 7 ans)	13,65€	10,70€
3 adultes et 1 enfant (jusqu'à 7 ans)	15,20€	11,95€
1 adulte et 3 enfants (jusqu'à 7 ans)	12,10€	9,40€
Adulte supplémentaire	3,20€	2,55€
Enfant supplémentaire (jusqu'à 7 ans)	1,65€	1,30€
Machine à laver	Selon marché ou TR	Selon marché ou TR
Branchement électrique	Selon marché ou TR	Selon marché ou TR
Véhicule supplémentaire (1 max)	1,80€	1,80€

Hameau de Gîtes :

Armand Guillaumin (23-467) - 3 Personnes								
Basse Saison			Moyenne Saison			Haute Saison		
Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit
1	/	/	1	/	/	1	/	/
2	93,50€	46,75€	2	127,00€	63,50€	2	154,00€	77,00€
3	132,00€	44,00€	3	172,00€	57,33€	3	231,00€	77,00€
4	154,00€	38,50€	4	198,00€	49,50€	4	308,00€	77,00€
5	165,00€	33,00€	5	209,00€	41,80€	5	385,00€	77,00€
6	165,00€	27,50€	6	224,00€	37,33€	6	472,00€	78,67€
7	193,00€	27,57€	7	262,00€	37,43€	7	393,00€	56,14€
8 et +	/	27,55€	8 et +	/	37,40€	8 et +	/	56,10€

Maurice Rollinat et Claude Monet (23-469 et 23-470) - 5 Personnes								
Basse Saison			Moyenne Saison			Haute Saison		
Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit
2	105,00€	52,50€	2	148,00€	74,00€	2	187,00€	93,50€
3	139,00€	46,33€	3	198,00€	66,00€	3	281,00€	93,67€
4	171,00€	42,75€	4	231,00€	57,75€	4	374,00€	93,50€
5	176,00€	35,20€	5	242,00€	48,40€	5	467,00€	93,40€
6	191,00€	31,83€	6	257,00€	42,83€	6	495,00€	82,50€
7	223,00€	31,86€	7	300,00€	42,86€	7	439,00€	62,71€
8 et +	/	31,85€	8 et +	/	42,85€	8 et +	/	62,70€

George Sand et Maurice Picabia (23-471 et 23-468) - 8 personnes								
Basse Saison			Moyenne Saison			Moyenne Saison		
Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit
2	127,00€	63,50€	2	193,00€	96,50€	2	220,00€	110,00€
3	172,00€	57,33€	3	228,00€	76,00€	3	330,00€	110,00€
4	198,00€	49,50€	4	275,00€	68,75€	4	440,00€	110,00€
5	209,00€	41,80€	5	297,00€	59,40€	5	550,00€	110,00€
6	218,00€	36,33€	6	317,00€	52,83€	6	594,00€	99,00€
7	254,00€	36,29€	7	370,00€	52,86€	7	508,00€	72,57€
8 et +	/	36,30€	8 et +	/	52,85€	8 et +	/	72,60€

Chalets Camping la Baignade :

Basse Saison			Moyenne Saison			Haute Saison		
Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit	Nbre nuits	Total	Prix à la nuit
2	88,00€	44,00€	2	121,00€	60,50€	2	154,00€	77,00€
3	129,00€	43,00€	3	165,00€	55,00€	3	231,00€	77,00€
4	143,00€	35,75€	4	193,00€	48,25€	4	308,00€	77,00€
5	149,00€	29,80€	5	198,00€	39,60€	5	385,00€	77,00€
6	165,00€	27,50€	6	211,00€	35,17€	6	429,00€	71,50€
7	193,00€	27,57€	7	246,00€	35,14€	7	385,00€	55,00€
8 et +	/	27,55€	8 et +	/	35,15€	8 et +	/	55,00€

Il est proposé de maintenir un tarif réduit de 25% aux associations communales uniquement durant la moyenne et basse saison sur les tarifs hebdomadaire, week-end ou nuitée.

Il est proposé que l'option ménage passe à 60 € ainsi que la caution ménage pour les gîtes et pour les chalets. L'option animal de compagnie est maintenue à 1,40 € /jour soit 9.80 € la semaine.

Sont également à rajouter au montant de la location, 10 € de frais de dossier (si la location est saisie par l'agent communal et non via le site de réservation).

Pour les frais d'électricité, un forfait de 8 kWh par jour est compris dans le prix de la location pour les gîtes et chalets. Compte tenu de l'explosion des prix de l'énergie et des incertitudes liées au marché de l'électricité, il est proposé d'indexer les kWh supplémentaires, ainsi que les utilisations de machines à laver et les branchements électriques dans les campings à la réalité des prix dont la commune pourra bénéficier dans la période de location concernée.

Une caution de 200 € est réclamée à l'entrée et est restituée s'il n'y a pas de problème (casse de matériel, dégradation des locaux, etc...), possibilité de location de draps pour 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité: adopte les périodes tarifaires de locations pour 2023, adopte les périodes d'ouverture des campings, adopte les nouveaux tarifs proposés, mandate le Maire à signer tous documents et à prendre toutes dispositions pour l'application de la présente délibération.

3- Suppression de la régie « sport activité pleine nature »

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021 autorisant la création de la régie « sport activité pleine nature »

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 octobre 2022 ; Considérant que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné les faibles encaissements,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : décide la suppression de la régie « sport activité pleine nature » à compter du 1er janvier 2023, décide l'abrogation de la nomination du régisseur, charge le Maire et le Comptable assignataire chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

4- Modification des produits encaissés par la régie mixte « Tourisme »

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021 autorisant la création de la régie mixte «Tourisme» Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 octobre 2022 ;

Considérant que la régie « sport activité pleine nature » n'a plus d'intérêts étant donné les faibles encaissements, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : décide de la modification de l'article 2 de la délibération de création de la régie mixte Tourisme pour ajouter que la régie encaisse les produits suivants :

Locations du terrain de tennis du camping de la Baignade, (compte d'imputation : 70631). Locations de matériel des sports nautiques (compte d'imputation : 70631).

Recettes des manifestations et animations natures (compte d'imputation : 70632).

Charge le Maire et le Comptable assignataire chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

5- Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d' « agent d'entretien et d'accueil des structures touristiques » et relative au recrutement, le cas échéant d'un agent contractuel

En application de l'article 1332-8 3° du code général de la fonction publique : pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil municipal de La Celle Dunoise, vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L313-1 et L332-8 3°

Considérant que la commune de La Celle Dunoise compte moins de 1000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création, à compter du 1er décembre 2022 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'un agent d'entretien et d'accueil des structures touristiques, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu de la strate démographique de la collectivité, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 3° du code général de fonction publique, pour une durée de 1 an renouvelable. Le contrat sera renouvelable par reconduction

expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera déterminée : en cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ; en cas de recrutement contractuel: par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'adjoint technique. Monsieur le Maire est chargé de la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de gestion et du recrutement de l'agent, et est habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019 1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants seront prévus au budget.

6- Proposition de motion d'alerte sur l'impasse budgétaire à venir en 2023 suite aux fortes augmentations des tarifs des énergies

Monsieur Boquet Maire, rappelle l'adhésion de la commune au groupement d'achat de Nouvelle Aquitaine au 1 janvier 2023. Ce groupement s'est constitué en 2015 pour 4 ans, il avait permis des baisses moyennes de -20% sur les prix de l'énergie. Un nouveau marché commence au 1 janvier 2023 dont les prix augmenteront entre 2,5 et 4 fois le prix d'aujourd'hui. Une telle augmentation est insupportable pour les finances de la commune. Le bouclier tarifaire permet de limiter la hausse en 2023 à 15% pour les tarifs réglementés. La rupture du contrat N.A. ne permet pas de retour aux tarifs réglementés sans indemnités. Cependant un « motif d'intérêt général » pour les petites collectivités est en cours de négociation au niveau gouvernemental. Aujourd'hui 80 % des communes creusoises sont dans le contrat N.A.

Considérant que la Commune de la Celle Dunoise ne peut pas bénéficier du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement faisant partie du groupement d'achat d'énergie de la Nouvelle Aquitaine ;

Vu les perspectives d'augmentation notifiées le 26 septembre par le SDEC23 à savoir une hausse de +133% du tarif du gaz, et des hypothèses de hausse de +121.17% à +210.72 % pour l'électricité alimentant les bâtiments et de +63.16 % à +191.47% pour l'électricité utilisée pour l'éclairage public ;

Considérant que ces hausses vont se traduire par une augmentation des dépenses de 50 000 à 75 000 € ; Considérant que ces dépenses énergétiques représentent pour l'électricité jusqu'à 15 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement telles qu'elles sont inscrites au BP 2022 ;

Considérant le risque que ces estimations provisoires s'aggravent parce qu'il n'est pas exclu que le montant des dépenses d'électricité soient multipliées par 4 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, s'alarme face à ces augmentations disproportionnées des prix de l'électricité. Considère que les fortes turbulences que connaissent les marchés de l'électricité sont de nature à déstabiliser structurellement et durablement le budget communal. Alerte, compte

tenu de l'absence de dispositifs d'aides mis en place par l'État, sur l'impossibilité de voter le budget principal 2023 à l'équilibre, conformément à la loi. S'inquiète de la dégradation inévitable des services publics locaux qu'induisent ces bouleversements budgétaires. Demande de toute urgence à pouvoir bénéficier du tarif réglementé sur l'électricité ou d'un fond d'urgence compensant de manière équivalente ces hausses de prix.

Informations diverses

Micro-folie :

Monsieur Boquet fait savoir au conseil municipal que le projet communautaire de « Micro-folies » à la Celle Dunoise a été validé par la DRAC et qu'il conviendra de négocier avec la communauté de communes du Pays dunois la mise à disposition de la base « sports nature » pour la réalisation de ce projet. Une majorité du conseil municipal ne souhaite pas que la commune se sépare définitivement du dit bâtiment.

Rapport d'activité 2021 Evolis :

Monsieur Boquet présente au conseil le rapport d'activité 2021 d'Evolis 23. Le conseil adopte à l'unanimité ce rapport.

Rapport d'activité 2021 Syndicat des eaux :

Monsieur Devaux présente au conseil le rapport d'activité 2021 du SIAEP « Vallée de la Creuse ». Il rappelle les enjeux de l'eau en Creuse ainsi que l'urgence à agir compte tenu des changements climatiques et de la raréfaction de la ressource. Le conseil adopte à l'unanimité ce rapport.

Remerciements « Atelier du Tai-chi » :

Monsieur Boquet remercie l'association « Atelier du Tai-chi », qui utilise la salle des loisirs pour ses activités, du don fait à la commune pour l'électricité et le chauffage de celle-ci.

Réservoir d'eau des Granges :

Monsieur Boquet évoque les problèmes liés à la raréfaction et à l'utilisation de l'eau par les agriculteurs puisant dans l'ancien réservoir communal des Granges.

Courier Paradis de Pablo :

Monsieur Boquet fait lecture du courrier de l'association « Paradis de Pablo » mettant en demeure la commune de réaliser des travaux de sécurité dans la carrière du centre équestre. Il s'étonne d'un tel courrier puisque si les travaux n'ont pas été entrepris, alors qu'ils ont été budgétisés en début d'année, c'est à la demande du « paradis de Pablo » qui a reporté leur réalisation.

Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur Boquet dit que le bureau municipal prépare le « Plan Communal de Sauvegarde » qui consiste, après avoir défini les risques dans le DICRIM, à préparer et lister les actions que la commune peut mettre en œuvre si un tel événement survenait. Il faut notamment définir les moyens d'alerte de la population. S'il est assez simple d'alerter rapidement le bourg, c'est plus compliqué pour les villages. C'est pourquoi il demande au conseil de lui fournir le nom de personnes dans les villages qui pourraient être les relais de cette alerte auprès de la population.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil est déclaré clos à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2022

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, David Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Sylvain Mauchausat, Isabelle Evrard, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Aurélie Fluteau, Rémi Durin, Françoise Demonja, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés : Arnela Salkanovic Tessier Donne pouvoir à Jacques-André Boquet.

Secrétariat de séance : Monsieur Jérôme Ducher.

Présentation des projets « Paradis de Pablo ».

Autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « Tarifs des cantines du RPI des écoles de Saint-Sulpice-le-Dunois et La Celle Dunoise au 1er janvier 2023 ». Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023

L'article L1612-1 du CGCT (modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3) est rappelé :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget soit au 15 avril ou jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023, les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitres	BUDGET PRINCIPAL 2022		BUDGET ASSAINISSEMENT 2022	
	Crédits ouverts + DM	1/4	Crédits ouverts + DM	1/4
20	€	€	€	€
21	217984,00 €	54496,00 €	118751,01 €	29687,75 €
23	€	€	€	€

2- Fixation des tarifs de location de la salle des loisirs, de la salle polyvalente et des matériels communaux.

Monsieur Guinot, Adjoint au Maire, rappelle les tarifs 2022 de location des salles communales. Il précise que ceux-ci prévoyaient un tarif saisonnier sans comptage des consommations électriques. Compte tenu de l'inflation des prix de l'énergie, il est proposé au conseil municipal d'adopter un tarif annuel unique et de facturer au locataire la consommation électrique réelle de la location au même prix que celui de la commune. Le compteur étant relevé à la remise des clefs et relevé à nouveau au moment de la restitution de celles-ci.

Monsieur Guinot montre au conseil le tableau présentant les nouveaux tarifs d'utilisation de la salle des loisirs :

Période de location	Particulier		Association	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Location journée/soirée	150,00 €	218,00 €	Gratuit	218,00 €
Location Week-end	300,00 €	436,00 €	Gratuit	436,00 €
Caution	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Electricité	kWh	kWh	kWh	kWh
Mise à dispo projecteur	20 €	20 €	Gratuit	20 €

En ce qui concerne la salle polyvalente, compte tenu de l'éventualité du démarrage des travaux de réfection de la mairie et de l'absence de compteur électrique indépendant, il est proposé de ne pas louer cette salle en 2023. Elle pourra cependant être mise à disposition des associations communales gracieusement autant que possible.

Par ailleurs il est proposé de ne pas modifier les tarifs de location de matériel, soit : 1€ par table et 1 € les 4 chaises pour 3 jours, puis 0.50 € la table ou les 4 chaises par jour supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de locations proposés pour l'année 2023, mandate le Maire à signer tous documents et à prendre toutes dispositions pour l'application de la présente délibération.

3- Modification de la période d'extinction de l'éclairage public dans l'agglomération de la commune

Monsieur Lamoureux, adjoint, rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence de procéder à une réduction de la période d'éclairage public. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Aussi cette réduction de l'éclairage public qui permettra de réduire la facture de consommation d'électricité, est un premier pas de la commune vers la mise en œuvre du programme TEN avec la fiche action « Village étoilé » dont l'objectif est de réduire la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité nocturne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité; décide que l'éclairage public sera interrompu de 22H00 à 6H30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, dimanches et de 00H00 à 6H30 les vendredis et samedis ; charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

4- Tarifs des cantines du RPI des écoles de Saint-Sulpice-le-Dunois et La Celle Dunoise au 1er janvier 2023

Monsieur Ducher, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les prix de la restauration scolaire sont libres à condition qu'ils ne soient pas supérieurs aux charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions bénéficiant au service.

Monsieur Ducher rappelle que la décision, qui concerne les deux cantines du RPI des écoles de La Celle Dunoise et Saint-Sulpice-le-Dunois, doit se faire en commun accord avec le Conseil Municipal de Saint Sulpice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, déplore être mis devant un fait accompli par la commune de Saint Sulpice et regrette un manque de concertation préalable dans le cadre du RPI La Celle Dunoise/Saint Sulpice, décide d'augmenter de 6% et de fixer les tarifs ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2023 :

- Repas enfant régulier : 2,91 €
- Repas enfant non régulier ou adulte à faible revenu (EVS...) : 3,52 €
- Repas instituteur régulier : 5,17 €
- Repas instituteur non régulier : 5,72 €,

charge Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour l'application de la présente délibération.

Informations diverses :

Monsieur Boquet présente au conseil, dans le cadre des festivités des 600 ans du pont de la Celle Dunoise, le spectacle de danse verticale de la compagnie « Retouramont ». Le conseil municipal donne un accord de principe pour ce spectacle.

La fête de la lumière le 21 décembre, le rendez-vous est donné dans la cour de la mairie à 18h30, l'animation musicale sera assurée par le groupe « Woody wood swing gum », le verre de l'amitié servi à la salle des loisirs clôturera le défilé.

La cérémonie des vœux se tiendra le 28 janvier 2023 à 15h00 à la salle des loisirs.

Monsieur Xavier Devaux expose au conseil les grandes lignes de la création d'un supra-syndicat de production et de sécurisation de l'alimentation en eau potable porté par six syndicats d'alimentation dont le SIAEP vallée de la Creuse auquel la commune est adhérente.

Monsieur Devaux explique au conseil les démarches qu'il a entrepris pour les objets mobiliers à caractère patrimonial de la commune. Un rendez-vous est prévu le vendredi 17 mars avec Madame Thévenot du département de la Creuse à cet effet. (Conservatrice des antiquités et objets d'art au Service Patrimoine du Pôle Cohésion des Territoires).

Monsieur Boquet rappelle au conseil municipal que la recrudescence des cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages implique les mesures suivantes : confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur les basse-cours, exercer une surveillance quotidienne des animaux. Il rappelle que tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune.

Monsieur Boquet invite les conseillers qui le peuvent, à participer au pot de fin d'année organisé à l'intention du personnel communal le 14 décembre à 11h00 à la salle polyvalente.

Monsieur Devaux informe le conseil que le projet d'aménagement de la plage de la baignade dans le cadre de « la vallée des peintres » est relancé par le département de la Creuse, un avant-projet définitif pourrait aboutir en 2023.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil est déclaré clos à 22h15.

ÉTAT CIVIL

NOUS REGRETTONS LA DISPARITION DE

- . Lucien GENTAL né en 1931, décédé le 14 octobre 2022
- . Brigitte VIZIERE née BEAUCHET en 1960, décédée le 6 octobre 2022
- . Madeleine LAHAYE née LACROCQ en 1924, décédée le 6 octobre 2022
- . Jeannine DUPAIN née CHERON en 1933, décédée le 13 octobre 2022
- . Claire DUNN née en 1973, décédée le 16 octobre 2022
- . Madeleine BERGER née en 1928, décédée le 14 novembre 2022

NOUS FÉLICITONS

- . Sylvain DUMONT et Marie DANJON (Puymanteau) pour la naissance de leur fille Lylou née le 22 septembre 2022
- . Nicolas ARCIN et Nina BARBARA (La Betoulle) pour la naissance de leur fils Arthur né le 4 octobre 2022
- . Igor FONTARENSKY et de Juliette MOINS (Beausoleil) pour la naissance de leur fille Nine née le 14 décembre 2022

NOUS REMERCIONS NOS GÉNÉREUX DONATEURS

pour La passerelle :

- . Roland PORCHER, Jean-François BERGER (Guéret 23), Claude TOURTEAU (Brissac Loire Aubance 49), Marc FERRARI (St Antoine du Rocher 37), Jean-Pierre PERRET (Ableiges 95), Emilien DUFFAU (Cachan 94), Jean ROLINAT (Dun le Palestel 23), A. PERUCCA (Paris 75), Vincent DELOTTE (Bonnat 23), François GOMMIER (Les villages Voveens 28), Simone BRUNAUD (Bussière Dunoise 23), Marie-France DESMEDT (Lilles 59), Mme. GOUVERNEUR (Choisi le Grand) et 4 donateurs souhaitant rester anonymes

pour la Municipalité :

- . L'ATELIER DU TAÏ CHI avec un don de 250 euros pour les frais d'électricité liés à l'utilisation des salles communales
- . VAN DE VELDE Michel avec un don de 30 euros pour le columbarium

VOIRIE ET PATRIMOINE

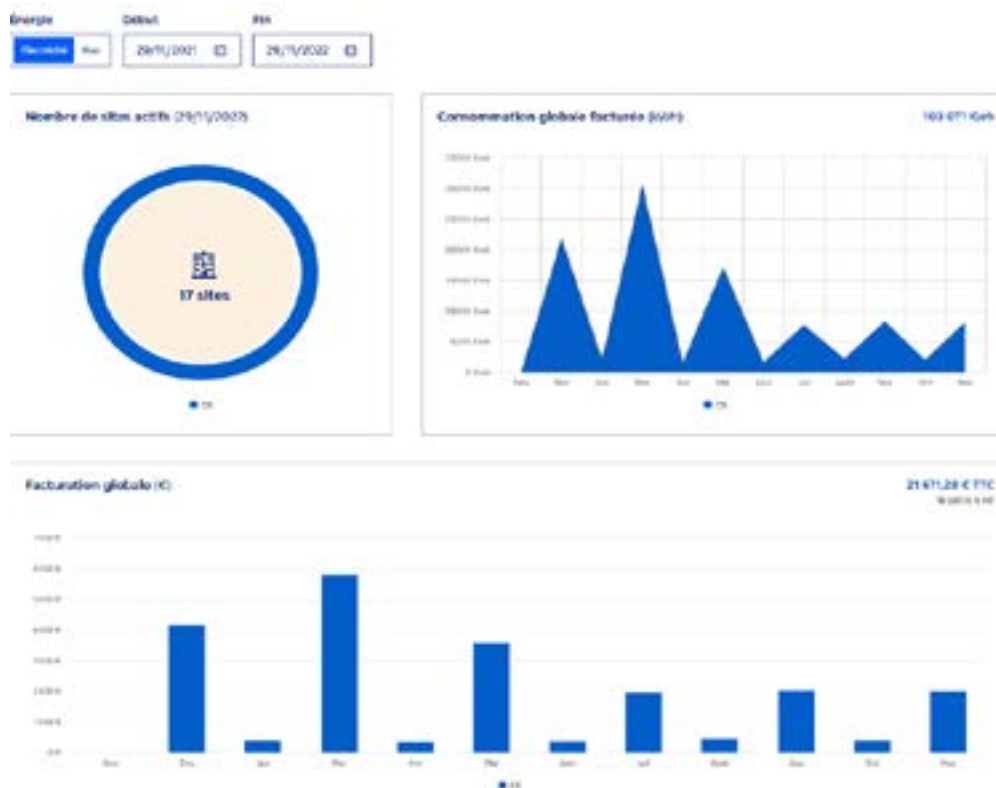
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les collectivités territoriales sont confrontées comme chacun d'entre nous à une augmentation exceptionnelle du prix de l'énergie électrique.

A ce jour, les tarifs ne sont pas encore connus mais on doit prévoir pour l'année 2023 un budget énergie électrique 3 fois supérieur à celui de 2022.

Le tableau de bord ci-dessous met en évidence la consommation globale d'électricité des 17 sites communaux pour la période du 29 novembre 2021 au 29 novembre 2022.

A consommation constante sur 12 mois, la facture d'électricité 2023 de la commune s'élèvera au minimum à 66 000€ TTC contre 22 000€ TTC en 2022.



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Parmi les différentes mesures d'économie d'énergie que nous avons mises en pratique, la plus remarquable est l'allongement de la période d'extinction de l'éclairage dans l'agglomération.

Début décembre 2022, l'éclairage public sera éteint de 22H00 à 6H30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, dimanches et de 00H00 à 6H30 les vendredis et samedis.

La période d'extinction précédente était comprise entre 00H00 et 6H00 tous les jours de la semaine.



L'éclairage public de La Celle Dunoise en quelques chiffres :

- 130 luminaires.
- 3 types de sources lumineuses.
- 48 lampes à vapeur de mercure (lumière blanche).
- 56 lampes à vapeur de sodium (lumière orangée).
- 26 diodes électroluminescentes (LED).
- 3 coffrets électriques de commande.
- 10 304 kWh consommés sur 12 mois (01/12/21 au 01/12/22).
- 2 235€ TTC facturés pour 12 mois de fonctionnement.

Didier Lamoureux

ENVIRONNEMENT

LA CHARTE DE BIENVENUE EN CAMPAGNE CREUSOISE

La chambre d'agriculture de la Creuse en partenariat avec l'association des maires du département de la Creuse et l'association des consommateurs de la Creuse, vient d'éditer une charte de bienvenue dont vous trouverez ci-joint des extraits.

Guide de bienvenue en campagne creusoise



Vous avez choisi de vous installer en Creuse pour ses paysages variés et préservés, sa qualité de vie, le charme de ses villages, ses activités culturelles, ses bons produits du terroir et bien d'autres choses encore...

Notre département a beaucoup d'atouts pour vous offrir la vie dont vous rêvez !

Toutefois, êtes-vous sûr de bien connaître l'activité au sein de nos campagnes qui vous permet d'apprécier celle-ci à sa juste valeur ?

Par ce petit guide, nos paysans souhaitent vous donner les clefs d'une meilleure compréhension du métier d'agriculteur.

Soyez curieux, informez-vous... La vie en milieu rural n'en sera que plus belle pour tous !

Et pour ça, comme on dit chez nous ... **« Chabatz d'entrar ! »**

La charte en résumé

Pour vivre en parfaite harmonie, agriculteurs et nouveaux arrivants peuvent s'engager à respecter quelques règles simples.

L'agriculteur est l'artisan du bel environnement dans lequel vous avez choisi de vous installer. Il est aussi, ne l'oublions pas, l'acteur qui vous permet de vous nourrir avec des produits de qualité tout au long de l'année. Comme pour toute activité économique, les us et coutumes de ce secteur peuvent susciter des interrogations si vous n'êtes pas familiarisés avec ces pratiques.

Si la campagne est pour vous un lieu pour vous ressourcer, synonyme de tranquillité, c'est pour les agriculteurs le cadre de leur activité professionnelle exercée sur ce territoire, depuis souvent plusieurs générations. Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une cohabitation entre voisins dont les modes de vie peuvent être très différents.

Je suis agriculteur :

- Je travaille dans le respect de la réglementation.
- Je fais mon possible pour limiter les désagréments, notamment le week-end.
- Si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel, je préviens mon voisinage.
- Je n'épands pas les effluents d'élevage trop près des habitations ou des zones urbaines.
- Lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors du week-end.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents et je nettoie la route après mon passage
- Je suis à l'écoute et j'explique à mes voisins mon activité avec bienveillance.

Je suis nouvel arrivant :

- Avant de me décider à emménager, je me renseigne sur les activités agricoles à proximité afin de m'installer en connaissance de cause.
- Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je suis prudent.
- Je ne cueille pas les fruits, fleurs ou légumes dans les champs.
- Je ne pénètre pas dans les parcelles, je ne touche pas au matériel ni aux animaux.
- Je ne stationne pas devant les accès des champs et chemins.
- Je tiens mon chien en laisse si celui-ci a tendance à aller vers les troupeaux et clôture ma propriété si besoin
- Je respecte le travail de l'agriculteur et je reste courtois.

Je suis élu ou Maire, je m'engage à :

- Etre présent pour faire respecter la loi dans ma commune.
- Rechercher un dénouement amiable dans les conflits de voisinage.
- Veiller à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes et attentes des agriculteurs et des habitants.
- Faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers dans ma commune.
- Favoriser, soutenir et être attentif aux projets de développement agricole en mesurant leurs impacts sur le voisinage et en avançant les questions et oppositions.
- Veiller à ce que les nouveaux secteurs constructibles soient éloignés le plus possible des zones d'élevage, informer les habitants des atouts et contraintes liées aux activités agricoles, imposer une zone tampon aux nouvelles constructions par rapport aux parcelles agricoles.

TOURISME

SURICATE : UNE APPLICATION OUTIL DE VEILLE DES SENTIERS DE RANDONNÉES



La veille sur les sentiers est une démarche qualité de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre afin de sensibiliser les citoyens de tous âges (adultes, enfants, scolaires) à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre. Il s'agit d'une démarche de sensibilisation pour des améliorations concrètes.

Suricate est un outil, mis en place à partir de 2014 en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il a vocation de signaler des anomalies constatées sur le terrain et de mettre en relation les gestionnaires et propriétaires des lieux de pratiques en facilitant ainsi le suivi du traitement de ces anomalies, et ce dans toutes les activités de sports de nature.

Suricate : comment ça marche ? Vous trouverez au départ des circuits de randonnées le logo SURICATE avec le QR code indiquant que nos chemins de randonnées peuvent bénéficier de ce dispositif de veille.

Ce qui signifie que toute anomalie (balisage, entretien, conflit d'usage, atteinte à l'environnement, défaut d'aménagement...) est désormais collectée sur le portail unique. Cette anomalie est directement envoyée sous forme d'alerte aux acteurs concernés (Fédérations sportives, Conseils départementaux et services de l'État en lien avec le Pôle ressources national des sports de nature du ministère chargé des sports).

Le portail Suricate permet aussi d'informer les randonneurs via des messages de suivi du traitement de l'anomalie jusqu'à la résolution du problème signalé.

Devenez des randonneurs éco responsables ! Vous, usagers des sentiers et des milieux naturels, devenez dès aujourd'hui acteur de ce dispositif en signalant toute anomalie rencontrée lors de vos randonnées pédestres.

Pour cela rien de plus simple. En un clic, accédez à l'interface ergonomique mise en place et sélectionnez l'activité « Randonnée pédestre » dans le menu déroulant. Localisez l'endroit du problème en renseignant quelques informations nécessaires (département, nature du problème, description de l'anomalie...). La préservation de nos sentiers dépend aussi de votre vigilance et de votre participation, merci.



UN PONT SUR LA CREUSE



600 ANS DU PONT DE LA CELLE DUNOISE

La Celle Dunoise est l'un des très rares villages du département à se loger dans un méandre de la Creuse. Un pont la franchit et sans lui notre village n'existerait pas. Le pont de La Celle Dunoise fêtera symboliquement en 2023 ses 600 ans. Il a été édifié au Moyen-Age, certainement par un seigneur, comte de Dun, qui percevait un droit de péage. Nous en trouvons mention pour la première fois en juin 1450. Il présentait les caractéristiques architecturales de la période gothique. Des travaux considérables de réfection ont dû être faits, en particulier après les grandes crues. Il fallut attendre 1891 pour qu'il soit élargi et puis recouvert d'une enveloppe bitumée. Il est toujours là, modelant avec la rivière Creuse un merveilleux paysage que l'on vient de loin admirer.

Parce qu'il est aussi un symbole de lien, de passage et d'ouverture, la municipalité, certaines associations et la population de la Celle Dunoise ont décidé de fêter les 600 ans de sa construction en 2023 par une série de manifestations le mettant à l'honneur.

Un mois de manifestations pour honorer notre vieux pont

- Le lancement symbolique des festivités se fera le 14 juillet. Un défilé historique est envisagé sur le pont. La soirée se poursuivra par le repas du 14 juillet et un feu d'artifice.
- Diverses expositions, cartes postales, plans, dessins, photos, seront proposées dans la base sport nature.
- La chorale « La Dissonante » proposera une prestation chantée : « Les ponts dans la chanson ».
- Des bannières et des suspensions pavoiseront le bourg aux armes communales et aux couleurs des hameaux Cellois.
- La « Maison d'Icelle », la commune et la Cartonnerie s'associeront

pour présenter un spectacle de danse verticale par la compagnie « Retouramont » en soirée fin juillet.

- La « Maison d'Icelle » portera une démarche de peintres qui viendront représenter le pont le long de la rivière. Le rassemblement des artistes puis l'exposition des œuvres se tiendra à la petite galerie de la « Maison d'Icelle » pendant l'été.
- La traditionnelle exposition de peintures de l'« Association Celloise d'Entraide » abordera le thème des ponts.
- Enfin pour clore ce mois de fête, l'association « Possum » présentera, en plein air le long de la rivière, la pièce de Shakespeare « Peines d'Amour perdues » le 12 août.

Pendant toute la période les manifestations habituelles s'inséreront dans le calendrier. Le comité des fêtes organisera les jeux Intervillages le premier week-end d'août. L'association de Pêche organisera son concours pour les enfants fin juillet. Le tournoi de tennis se tiendra sur la période.

Un groupe de Cellois s'investit dans la fête des 600 ans du pont de La Celle Dunoise

Notre volonté est d'impliquer l'ensemble des habitants de la commune (habitants des 38 villages et du bourg) qu'ils soient adhérents à des associations ou pas, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, qu'ils soient d'origine Celloise ou pas, qu'ils habitent d'un côté ou de l'autre de la rivière. Bref, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour participer à la préparation, aux animations ou tout simplement pour être là les jours des festivités.

Trois idées sont proposées : La décoration du bourg, un défilé sur le thème : « Qui est passé sur ce pont durant 600 ans ? ». Des expositions de peintures, de vieilles cartes postales et de photographies insolites, dédiées à notre pont.

La décoration du bourg serait réalisée de deux façons complémentaires :

- Des bannières représentant le blason de la commune seraient fixées sur les réverbères situés autour du pont.
- Des suspensions fixées sous les éclairages situés sur les façades des maisons du bourg. Chaque suspension portera le nom d'un ou plusieurs villages et lieux-dits de la commune. Tous seront représentés si possible.

Notre souhait serait que chaque village réalise sa suspension, le matériel sera intégralement fourni et la réalisation est à la portée de tous. Si vous avez des tissus ou rubans de couleur jaune, rouge, gris ou blanc, en satin, coton ou autre, nous sommes preneurs. Si vous êtes intéressés pour vous impliquer dans la réalisation des bannières ou des suspensions, prenez contact avec Sylvie DUCHER au 06 14 14 24 51.

Le défilé

Il aura lieu le jour de l'inauguration de la fête (le 14 juillet) et représentera la plupart des façons utilisées pour traverser le pont au cours des siècles. A pied, avec de vieux outils, avec quelques animaux (des moutons ou encore un âne, un cheval...), avec une panier de linge (comme les lavandières d'antan), avec quelques vieilles cruches d'eau pour aller à la fontaine, des pots de lait pour aller à la ferme, avec une vieille brouette... Nous aimerions trouver un attelage de bœufs, connaissez-vous une personne à contacter pour cela ? Le cheval peut également être utilisé comme monture ou pour tirer une vieille charrette ou une calèche. Les vieux tracteurs sont les bienvenus, seuls ou en tractant une machine agricole d'antan. Ensuite viendront les voitures en allant des plus anciennes au plus modernes. Les vélos sont également souhaités là encore du plus âgés au plus récent, et pourquoi pas les trottinettes...

Vous possédez des éléments cités dans cette liste ou vous pensez à autre chose, vous souhaitez participer au défilé (nous comptons fortement sur votre présence), contactez Sylvie DUCHER au 06 14 14 24 51 ou Daniel FABRIS au 06 12 32 12 48. Tous les participants seront costumés, les costumes couvrant autant que possible, la période allant du moyen âge à aujourd'hui. Nous sommes actuellement à la recherche d'organisations qui pourraient nous prêter des costumes, mais si vous en possédez et que vous voudriez les mettre à disposition, contactez-nous.

Les expositions

Peintures : en coordination avec l'ACE qui propose tous les ans une exposition de tableaux, nous allons montrer le plus possible de représentations du pont (peintures, aquarelles, croquis...).

Cartes postales : Nous sommes à la recherche de vieilles cartes représentant principalement le pont. Nous ferons des agrandissements de ces cartes et les exposerons avec l'aide de La Maison d'Icelle.

Photos sur le thème « Le pont vu Autrement » : nous lançons un appel à tous les photographes pour présenter leur vision du pont, mais en sortant des habituels points de vue que nous connaissons tous. Soyez créatifs et venez nous surprendre ! Vous possédez des œuvres, des cartes postales, vous êtes disposés à les prêter le temps des expositions, vous souhaitez participer à l'expo photos, contactez Daniel FABRIS au 06 12 32 12 48 ou Joël DUCHER au 06 17 77 10 85.

Concrètement nous organiserons des réunions mensuelles, dédiées à l'organisation de tous ces projets, avec toutes les personnes désireuses de s'impliquer. La première aura lieu le samedi 21 janvier à 16h00, salle polyvalente (à côté de la mairie).

Nous comptons sur vous, merci d'avance !

BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

CET HIVER, DÉPLOYONS NOS ÉNERGIES...

Pas d'eau en été, pas d'essence en automne, pas d'électricité en hiver, mais que nous reste-t-il ? Ah oui notre énergie, il est temps de la mettre en commun... Dorénavant le slogan, l'énergie c'est notre avenir, économisons-la, prend tout son sens !

Alors, plus de scrupule, à être en mode fainéant sur le canapé le dimanche car on pourra toujours répondre que l'on est en mode économie d'énergie. Le bon plan pour cet hiver, c'est que l'on ne doit plus dire je suis trop pauvre pour me chauffer mais je sauve mon pays de la pénurie en choisissant la sobriété énergétiqu.

Enfin, on ne pourra plus dire de son voisin qu'il n'a pas la lumière à tous les étages car bientôt malheureusement il veillera à la bougie !

Mesdames, profitez de cette nouvelle tendance et débranchez vos aspirateurs mettez vous aussi en mode économie d'énergie !

Et oui les temps changent, avant on devenait pauvre car on avait abusé des jeux d'argent, de l'alcool, ou toutes autres dérives aujourd'hui on peut devenir pauvre car on a laissé la lumière allumée !

Si on doit développer les énergies renouvelables, on pourrait peut-être inventer des chapeaux recouverts de panneaux solaires, ainsi chacun de nos déplacements serait créateur d'énergie ! et on pourrait enfin dire à notre voisin, pousse-toi, tu me fais de l'ombre.

Dans tous les cas, cette crise énergétique doit donner des sueurs froides à notre maire de la commune, qui doit s'inquiéter pour boucler le budget communal donc si vous le croisez ne lui demandez pas si ça gaze, et ne lui dites pas non plus que vous le tiendrez au courant, il risquerait d'y avoir de l'électricité dans l'air !

Mais rassurez-vous, je compte sur ses idées lumineuses, assurée qu'il pourra faire toute la lumière sur ce point !

A défaut de pouvoir réchauffer nos maisons, pensez que bientôt à cause du réchauffement climatique on pourra directement déguster les moules sur le bord de l'Atlantique car elles seront déjà précuites !

Autre avantage en faveur de la planète et du développement durable, c'est que la crise énergétique va dans le sens de l'écologie, ça c'est la bonne nouvelle, par contre on sera tous devenus pauvre mais écolos !

Restons positifs et tirons le meilleur de la situation, pour ma part, je préfère, garder en tête, le slogan d'une célèbre marque de goûter pour enfant « quand l'énergie devient une force » ! De quoi ravir les papilles et l'esprit.

Isabelle Evrard

PAGE DES ENFANTS DES ÉCOLES

VICTOR ET LE UKULÉLÉ

On est parti après la récréation du midi. Et on a pris le bus scolaire, pour aller au centre Yves Furet de la Souterraine, pour aller voir le spectacle Victor et le Ukulélé. Au début, Victor était un minuscule petit garçon; à l'école, on ne le remarqué même pas. Il y avait un élève qui n'arrêtait jamais de se moquer de la taille de Victor : il s'appelait Tristan. Victor était amoureux de Louna, une jeune fille de la classe. Mais il était trop timide pour aller lui parler. Après l'école, il allait se cacher dans son grenier. Quand, soudain, il entendit une petite voix lui dire : «il ne faut jamais laisser tomber ses rêves, il faut les réaliser». C'était la voix d'une petite araignée et il lui raconta tous ses secrets. A un moment donné, la petite araignée lui demande d'aller chercher ses lunettes dans un coffre. En les cherchant, il trouva un ukulélé. Il commença à en jouer et à inventer des chansons. En rentrant chez lui, tous les soirs, il chantait des mélodies qu'il avait inventées. Louna passa un soir sous les fenêtres de Victor et entendit une des ses chansons. A partir de ce moment-là, la vie de Victor changea.

HÉLIO, NATHAN, ILONA, NEPHAEL

KERITY, LA MAISON DES CONTES

Le vendredi 25 novembre, à 13h30, nous sommes allés au cinéma d'Aigurande. Nous avons vu le film Kerity, la maison des contes. Le voyage en car a duré 20 min. On va vous raconter un extrait du film. C'est l'histoire d'un petit garçon qui rentre dans la maison de sa tante décédée. Elle a légué à sa nièce une poupée et à lui, la clé d'une pièce secrète. Quand il entra, il vit un bureau et le tableau de sa tante, il passa sous des rideaux violets et découvrit une très grande bibliothèque. Tellement stupéfait par sa découverte, il cria : «Des livres! Tout ce mystère pour des livres!» et il sortit en courant de la pièce. Fin de l'extrait. Nous sommes partis du cinéma à 15h45, le film a duré 1h20. On est rentré à l'école à 16h et quart.

SHANA, DANIEL, JADE

VICTOR ET LE UKULÉLÉ.

On est parti en car de l'école à 13h45 pour le centre Yves Furet de La Souterraine. La séance a commencé à 14h30 et on est parti de là-bas à 15h45. Il y avait plusieurs écoles pour assister au spectacle. On était placé au 3ème, 4ème et 5ème rang.

Victor est tout petit et personne ne le remarque sauf Tristan qui le harcèle.

Les deux musiciens s'appellent Nicolas et Frank.

A la sortie, ils proposaient un livre-CD où il y a 36 pages à l'intérieur.

LYDIE, THAÏS, QUENTIN

KÉRITY, LA MAISON DES CONTES

On est allé au cinéma le 25 novembre 2022 à Aigurande. On est parti en bus, il y avait 3 écoles différentes pour cette séance.

L'histoire a commencé : quand la tante Eleonore est décédée, la famille a hérité de sa maison sur la plage, la fille a hérité d'une poupée russe, le garçon a hérité d'une grande pièce à livres, mais il ne savait pas lire et il ne savait pas que les personnages de ces contes étaient vivants. Il fallait qu'il lise une formule pour qu'ils ne disparaissent pas, mais la sorcière Carabosse a jeté un sort à Nathaniel pour le faire rétrécir. Les parents ont appelé monsieur Piquetout pour vendre les livres de Nathaniel et monsieur Piquetout les a emmené dans son magasin. Nathaniel, accompagné d'Alice et de l'ogre a dû rentrer chez lui pour lire la formule magique et les livres sont revenus dans la bibliothèque. Mais la maison allait se vendre, mais la soeur de Nathaniel a trouvé dans sa poupée russe de l'or et les bijoux de la tante Eleonore et tout est rentré dans l'ordre.

NATHANAEL, FRANCOIS, RAFAEL, JULIA

LA SEMAINE DU GOÛT

Nous sommes allés à l'Auberge des pêcheurs à 13h30 à pied. Nous sommes arrivés et nous avons goûté des aliments dont : du chou rouge, des pois chiches, des flageolets, des carottes rappées, des poivrons... Nous avons fait notre wrap puis, ensuite, nous avons goûté des jus dont : du jus d'orange, du jus de pomme, du jus de gingembre, du jus de tomate... Nous avons fait des cocktails comme un barman et c'était compliqué. Nous avons fait des sablés et nous avons choisi notre forme de moule parmi un coeur, un losange, une cloche, un bonhomme de pain d'épice... Et pour finir, on a fait 2 groupes et on a fait une course de serveurs puis nous sommes rentrés à pied, à l'école et c'était trop bien.

NOÉLIE, GHAZAL, INÈS, LOU-ANN

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CELLOISE D'ENTRAIDE

Vente Solidaire

Notre vente solidaire s'est déroulée du 29 octobre au 1er novembre. Comme chaque année, les visiteurs et les acheteurs étaient au rendez-vous durant ces 4 jours. Ils ont pu trouver leur bonheur dans le panel de choix que nous avons, que ce soit dans le linge de maison, ou bien la vaisselle ou encore les vêtements, etc... La manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur comme à son habitude.



Nous remercions nos généreux donateurs, c'est grâce à leurs dons, encore plus nombreux cette année, que cette manifestation a lieu.

Merci également à tous les bénévoles qui viennent nous aider : avant pour le transport, pour l'installation dans la semaine, la vente durant le week-end et pour le retour au local.

Et nous remercions aussi, la municipalité de nous avoir prêté gratuitement le chapiteau ainsi que les employés communaux de nous l'avoir installé.

Marché de Noël

Nous avons participé au marché de Noël, organisé par le Comité des fêtes, le week-end du 3 et 4 Décembre. Celui-ci s'est bien déroulé.

Repas de Noël

Le repas de Noël a eu lieu le dimanche 11 décembre 2022. Nous vous en parlerons lors de la prochaine passerelle.

Notre assemblée générale aura lieu courant mars, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et prenez soin de vous.

La Présidente, Jeannine CARENTON

LA MAISON D'ICELLE

Un hiver bien au chaud à La Maison d'Icelle...

Ça change tout !

Un Grand Merci à la Municipalité de rendre ce lieu plus lumineux et plus douillet grâce au changement des portes et fenêtres : davantage de lumière et finis les courants d'air ! On vous accueille chaleureusement du mercredi au dimanche pour nos activités quotidiennes et le vendredi soir pour une restauration savoureuse, concocté par le Petit Creux d'Icelle (sur réservation).

Merci à vous que nous avons tant de plaisir à retrouver chaque jour pour un café, le pain, le journal, vos petites courses ou vos commandes spécifiques. Ces rencontres nous confortent et nous réconfortent : ce lieu que nous imaginons collectivement est de plus en plus le vôtre !

Qu'est-ce qui se prépare pour l'année 2023 ?



Toujours plus d'ateliers bien-être, culturels et artistiques, de nouvelles rencontres avec des artistes, des bals, des spectacles, des concerts, la nouvelle édition du Festival PixCelle, des expositions d'artistes et des expositions participatives...

Réalisons nos rêves ensemble : vous trouverez une boîte à vœux pour y glisser vos propositions si vous avez envie de les partager.

APPEL A PARTICIPATION : pour la fête du pont de l'été prochain nous préparons une exposition participative. Si vous avez des photos du pont de la Celle Du-

noise, et que vous souhaitez les montrer, venez nous en parler. Vous pouvez également déposer vos documents à la Mairie qui se chargera de les scanner.

Mais, au fait, qu'y fait-on à la Maison d'Icelle ?

Faites-le test pour savoir si vous connaissez bien le lieu !

1/ Rayez ce qu'on n'y trouve pas

- Chocolat chaud - Pâté de pomme de terre - Fruits et légumes de producteurs locaux - Viande - Cartes postales - Plans des promenades autour de la Celle Dunoise - Restauration - Pain - Journal - Gaz - Atelier numérique - WIFI - Livres - Bières - Vins BIO - Éléphant empaillé - Œuvres d'art - Soirée karaoké - Atelier de danse - Cours de pilates - Apéro philo

2/ Ajoutez au moins 5 produits ou activités qui se trouvent à la maison d'Icelle et qui ne sont pas cités.

Vous avez trouvé ? Bravo ! En présentant vos résultats à la caisse, vous pourrez choisir une des cartes postales de nos neuf expositions programmées.

Et si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter : contact@lamaisondicelle.fr - 09 51 14 59 80

Au plaisir de vous accueillir, Rafaëlle & Géraldine

AU CŒUR DU MOUVEMENT

Cours hebdomadaires et matinées ponctuelles de pratique

L'Atelier du Tai Chi vous propose 2 créneaux horaires pour explorer les rouages du corps : le mardi de 18h à 19h30 et le jeudi de 11h30 à 13h.

La pratique met en évidence le fonctionnement naturel du corps par des exercices simples qui visent à le libérer de ses tensions.

Cette année, nous vous proposons ponctuellement des matinées Au Cœur du Mouvement, certains dimanche matin, pour découvrir ou approfondir cette recherche :

Le dimanche 15 Janvier - Le dimanche 12 Février - Le dimanche 19 Mars
- Le dimanche 16 Avril - Le dimanche 14 Mai

Ouvert à tous... Rendez-vous à la salle polyvalente de la Celle Dunoise !

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet latelierdutaichi.jimdofree.com ou nous joindre au 07.57.47.39.73 ou au 06.88.28.06.31



L'Atelier du Tai Chi

TENNIS CLUB CELLOIS

La douceur persistante de l'arrière-saison a failli me faire oublier qu'il était temps de dresser le bilan de l'année tennistique .

Un bilan à peu près satisfaisant pour le club avec le maintien du nombre de cartes et de licences. 18 cartes et 10 licences ont été délivrées ce qui permet au club d'équilibrer son budget.

Je rappelle qu'il est possible de jouer à partir de 14 € par an pour les moins de 18 ans .

Autre sujet de satisfaction avec le tournoi d'été, tant sur le plan sportif avec une participation intéressante et un niveau élevé, le tout couronné par un succès populaire le jour des finales (voir passerelle 134 pour les résultats) .

Parlons de l'avenir maintenant.

Le tournoi 2023 aura lieu du 3 au 13 août 2023 après homologation de la ligue Nouvelle Aquitaine .

Comme l'an dernier il est possible pour les membres du tennis club Cel-lois d'accéder à la structure couverte de Dun. En conséquence la pratique du tennis peut se faire même en cas d'intempérie ou en soirée. Pour y avoir accès me contacter afin d'obtenir les clés. Une réservation gratuite préalable sera obligatoire.

Les cartes et les licences sont disponibles chez Patrick Deuquet au 10 rue des Pradelles.

Pour avoir accès au court, chaque joueur laissera sa carte chez l'un des dépositaires de la clé, à savoir l'auberge des pêcheurs, la maison d'Icelle et le salon LD Coif. Merci à eux pour le service rendu.

Je rappelle que chaque joueur présent sur le court doit posséder une carte du club et sa licence FFT de l'année en cours .

Bonne année tennistique à toutes et à tous

Le président, Patrick Deuquet

LA GAULE CELLOISE

La gaule celloise tiendra son assemblée générale le dimanche 22 janvier 2023 à 10 heures à la maison d'Icelle .

Bilan 2022 et prévisions 2023 seront à l'ordre du jour.

On vous attend nombreux.

Le président, Patrick Deuquet

LA RÉCRÉATION ACTIVE

Depuis 1998, nous nous réunissons chaque lundi après-midi dans la salle (près de la poste) mise gracieusement à notre disposition par la Mairie pour réaliser notre passion : le patchwork.



Cette activité nous permet de participer à la vie associative de la commune, en étant présentes aux marchés de Noël, en décorant la vitrine de notre atelier, en prenant part à des événements ponctuels, comme l'exposition à l'église de la Celle Dunoise pour une collecte de fonds concernant la réfection de ce bâtiment.

Avant la Covid qui a gelé nos activités, nous avions plaisir à exposer tous les deux ans, nos travaux d'atelier mais avons dû patienter plusieurs années.

A ce propos, les 6, 7 et 8 mai 2023, nous présenterons nos ouvrages : plaids, pochettes, coussins, sacs, au cours d'une exposition qui se déroulera à la Celle Dunoise, salle des Loisirs.

En quelques mots, nos occupations dans le cadre du patchwork sont très variées :

Chaque année, nous rencontrons d'autres associations de Creuse, de Haute Vienne, de l'Indre et de l'Allier au cours de « Journées de l'Amitié » réunions que nous mettons à profit pour aborder différentes techniques, échanger des méthodes sans oublier le plaisir de se revoir, car le patchwork est une grande communauté.

Dans la mesure du possible, nous nous attachons à assister à des salons dédiés et ainsi, le 9 juin 2022, visite de la biennale de Villefranche sur Saône dans le Rhône, qui est un salon international regroupant des artistes pratiquant le patchwork et l'art textile, où sont mis en évidence des travaux d'élèves de différentes écoles d'art et présence de professionnels du patchwork.



En attendant, vous êtes les bienvenus le lundi après-midi de 14 à 17 heures où nous serons heureuses de vous faire partager notre passe-temps.

*La présidente de La Récréation Active, Francine PAGNARD
Tel. 05 55 62 13 68*

LE PARADIS DE PABLO

Le Paradis a un prix...
... ou plutôt des trophées !

Le premier, le Trophée des associations, a été reçu le 21 novembre dernier à l'hôtel Campanile de la gare à Limoges. Le Paradis de Pablo a été mis à l'honneur pour son projet Le Pied à l'Etrier - Handicap : être acteur de ses loisirs, pour une pratique de l'équitation ouverte à tous, valides comme personnes en situation de handicap, sans distinction mais avec adaptation ! Outre la reconnaissance de ses actions, l'association a reçu un chèque de 1500€ qui lui permettra de continuer d'acheter du matériel pour une pratique sportive adaptée et partagée !

Le 5 décembre à l'espace André Lejeune de Guéret, ce sont trois de nos jeunes bénévoles qui ont reçu un trophée lors de la soirée des trophées des sports : Anaïs et Timéo Desterne et Natacha Jacquet ont été salués pour leur engagement bénévole auprès de notre association : toutes nos félicitations et nos remerciements à eux trois, mais aussi à l'ensemble des jeunes et moins jeunes bénévoles qui nous accompagnent au quotidien pour faire vivre le centre équestre et, par extension, la commune de La Celle Dunoise !



D'ailleurs, l'association va proposer à partir de cette année 2023 de nouveaux ateliers à la salle des loisirs communale.

Toujours en relation avec les animaux, mais avec une orientation vers nos amis les chiens, nous vous invitons à 3 ateliers de fabrication de jouets pour chien (sans couture), pour une durée de 2 heures : le 14/01/2023 à 14h30, le 18/02/2023 à 10h, le 11/03/2023 à 14h30

Le Paradis de Pablo

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 13h30 - 17h30
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 13h30 - 17h30
- Vendredi : 8h00 - 12h00

Téléphone mairie : 05 55 89 10 77

Courriel mairie : mairie@lacedunoise.fr

Téléphone Monsieur le Maire : 07 84 00 77 51

Courriel Monsieur le Maire : jacques-andre.boquet@lacedunoise.fr

Illiwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune.

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [@communedelacelledunoise](https://www.facebook.com/@communedelacelledunoise)

Internet : www.lacedunoise.fr

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : 09h45 - 13h00
- Mardi : 09h45 - 11h15
- Mercredi : 09h45 - 12h45
- Jeudi : 09h45 - 12h45
- Vendredi : 09h45 - 12h45

Numéros utiles :

- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- Samu : 15
- Numéro d'urgence européen : 112

LES RENDEZ-VOUS

VEN•**6-01**•19H À LA MAISON D'ICELLE

MAISON D'ICELLE

DÎNER-SPECTACLE MUSICAL : « UN DÎNER CHEZ JULIETTE »

Chansons au menu avec Sophie Druais et Joël Valade sur réservation

VEN•**13-01**•18H30 À LA MAISON D'ICELLE

LA MAISON D'ICELLE

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « SYLVESTRES – UNE ARCHÉOLOGIE »

Installations de Jean-Marc Chamblay

SAM•**14-01**•14H30 SAM•**18-02**•10H00 SAM•**11-03**•14H30

À LA SALLE DES LOISIRS

LE PARADIS DE PABLO

3 ATELIERS DE FABRICATION DE JOUETS POUR CHIEN

(Sans couture) Durée : 2H

DIM•**22-01**•10H À LA MAISON D'ICELLE

LA GAULE CELLOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GAULE CELLOISE

SAM•**28-01**•15H À LA SALLE DES LOISIRS

LA MUNICIPALITÉ

VŒUX DU MAIRE

SAM•**28-01**•19H À LA SALLE DES LOISIRS

LA MAISON D'ICELLE

LE BAL DU SAMEDI SOIR

VEN•**3-02** À LA MAISON D'ICELLE

LA MAISON D'ICELLE

SPECTACLE ENGAGÉ : « LE TEMPS DES OGRES »

Compagnie Taïko (formule spectacle/repas)

SAM•**11-02**•18H À LA MAISON D'ICELLE

LA MAISON D'ICELLE

LECTURE DES TROIS MOUSQUETAIRES

Un projet itinérant de la Compagnie « Nous nous sommes tant aimés »

SAM•**25-02**•19H À LA SALLE DES LOISIRS

LA MAISON D'ICELLE

LE BAL DU SAMEDI SOIR

SAM•**18-03** À LA SALLE DES LOISIRS

ACE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACE